

## **Dépendance : financer une vraie réforme**

**Au-delà de la question essentielle de son financement, la réforme de la prise en charge de la dépendance ne sera pertinente que si elle repose sur une conception globale de la perte d'autonomie des personnes, quel que soit leur âge ou leur handicap.**

Le Premier ministre l'a annoncé : une fois passée la réforme des retraites viendra celle de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et handicapées. Dans un contexte de restrictions budgétaires et d'allongement de la durée de la vie, le choix des moyens financiers consacrés à cet impératif national est essentiel. Le Gouvernement a d'ailleurs fait connaître sa position sur le sujet. Avec en perspective un doublement du nombre des plus de 85 ans en 2050, le risque de perte d'autonomie accèdera logiquement au rang de « 5<sup>ème</sup> risque » de Sécurité sociale, aux côtés des risques maladie, accidents du travail, vieillesse, famille, identifiés en leur temps. En revanche, il n'est pas question pour l'exécutif d'aggraver le déficit des autres branches de Sécurité sociale, ce qui serait effectivement dommageable, ni de créer une 5<sup>ème</sup> branche spécifiquement dédiée à la prise en charge de la dépendance, ce qui est dommage. A la place, le Gouvernement envisage de recourir aux produits d'assurance privés et de récupérer, sur la succession des personnes, les sommes versées par la collectivité nationale au titre de l'aide à l'autonomie.

A défaut d'une réforme globale du système, les réponses apportées jusqu'à présent pour pallier la perte d'autonomie – Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) mais aussi aides et services des collectivités locales et des centres communaux d'action sociale et prestations complémentaires des caisses de sécurité sociale – seraient donc au mieux réévaluées, alors que tous, professionnels et usagers, s'accordent à dire qu'elles sont fragmentées, insuffisantes et limitées. Les difficultés des Départements à faire face à la progression des coûts engendrés par l'APA en cette période de désengagements financiers de l'Etat en témoignent. De la même façon, les communes et leur CCAS rencontrent aujourd'hui de nombreuses difficultés financières à maintenir des services de proximité de qualité et en nombre suffisant pour faire face aux besoins.

Mais surtout, le projet de réforme de la prise en charge de la dépendance tel qu'il se profile, semble s'orienter vers le maintien de la distinction entre les aides à l'autonomie accordées d'une part aux personnes âgées et d'autre part aux personnes handicapées. Ce faisant, plutôt que d'apprécier le dénominateur commun qu'est la perte d'autonomie et de disposer d'une prestation unique, le projet manque d'ambition. Il entérine le principe du passage d'un système à l'autre, à l'âge fatidique des 60 ans, alors que celui-ci est source de nombreuses ruptures en terme d'accompagnement, de vie sociale et professionnelle mais aussi de ressources. Accessoirement, le maintien de cette barrière administrative à l'âge des 60 ans est également en totale contradiction avec le principe de convergence des systèmes de compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées tel qu'il a été acté par la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005. Une loi votée il y a cinq ans, qui préconisait cette convergence à l'horizon 2010...

La réforme de la prise en charge de la dépendance suppose effectivement de nouvelles ressources. Pour preuve, les deux milliards d'euros rapportés en 2009 par le lundi de Pentecôte, transformé en journée nationale de solidarité à la carte, ne représentent que 12% des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) chargée de gérer les fonds issus de la solidarité nationale et des crédits de l'assurance maladie consacrés aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Mais au-delà des questions financières, la réforme doit aussi et surtout être l'occasion d'un progrès social. Ce n'est qu'au prix d'une réponse cohérente, durable, équitable et collective que nous pourrions relever le défi. Les débats à venir diront si nous en prenons bien le chemin.